

Du manque de considération au mépris, il n'y a qu'un pas, que Le Groupe La Poste franchit allègrement !

L'Inspection du Travail des Hauts De Seine (92) a dressé Un Procès-Verbal sur le site de VIAPOST NEOLOG sur le PORT de GENNEVILLIERS.

Celui-ci porte sur deux points :

- Conclusion par entreprise utilisatrice d'un contrat de mise à disposition de salarié temporaire pour un emploi durable et habituel (article 1251-5 du code du travail)
- Dissimulation de salariés (article 8221-5 du code du travail)

Ce Procès-verbal n'est que le reflet d'une triste réalité.

VIAPOST NEOLOG, LE LABORATOIRE DE LA PRECARITE ET DE L'INDIGNITE.

Mesurer l'irrespect envers celles et ceux qui travaillent, s'écrit dans les actes !

441 employés/ouvriers (chiffres dernières élections professionnelles)

Dans le même temps en 2020 → 110 000 contrats de missions d'intérim

Si l'on fait une correspondance en équivalent temps plein, cela représente pratiquement 1700 emplois.

Alors comment une entreprise qui embauche 441 ouvriers/employés peut-elle justifier d'avoir, en équivalence temps plein, recours à 4 fois plus de salariés en mission d'intérim ?

OUI VIAPOST NEOLOG EST DANS L'ILLEGALITE ET LA MALTRAITANCE LA PLUS TOTALE.

Que dit le code du travail :

« Le recours à l'intérim doit avoir un caractère exceptionnel. A cet effet, le contrat de mission, quel que soit son motif, ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise utilisatrice. »

Code du travail art. L. 1251-5

La CGT va prendre ses responsabilités en interpellant l'inspection du travail et en donnant les suites nécessaires au procès-verbal dressé. Mais cela n'est pas suffisant, tous les salariés concernés, qu'ils soient en CDI, CDI intérimaire, CDD ou mission d'intérim ne peuvent être spectateur de cette situation.

Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel constat.

**Organisé sur le lieu de travail,
nous arriverons à imposer d'autres choix,
pour cela utilisons tous les outils
à notre disposition.**

Du travail, il y en a pour toutes et tous, mobilisons-nous partout, au sein de chaque site Néolog, mais également sur tous les établissements (PIC, PFC) ou des salariés (CDI et intérimaires) interviennent !

Embauchés, intérimaires, postiers... ensemble, exigeons l'arrêt immédiat de toutes formes de précarité et la transformation de tous les emplois intérimaires en CDI au volontariat sous intitulé Néolog. Exigeons une totale égalité de traitement, sur la base d'un travail égal = un salaire égal !

**Organisons-nous, syndiquons-nous CGT
afin de donner plus de force
à nos revendications !**

Avoir un travail décent, des conditions de travail dignes des évolutions technologiques d'aujourd'hui, pouvoir construire un projet de vie avec une rémunération permettant de répondre à nos besoins.

Ces aspirations, dont le Groupe La Poste se moque éperdument ne pourront voir le jour qu'avec l'intervention de tous.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
Tél	Mail
Service	Lieu de travail



Contact CGT:

Syndicat départemental :.....
Délégué syndical :.....

